

Mise en conformité de la cartographie des ouvrages

Les objectifs :

- Comprendre les implications de la réglementation DT-DICT dans votre rôle d'exécutant de travaux.
- Faire un état des lieux de la cartographie de vos ouvrages et mettre en évidence les manquements et axes d'amélioration.
- Vérifier la qualité et la conformité d'un de vos prestataires en géoréférencement.

Le contenu de l'audit :

- **Vérification de la déclaration des ouvrages dans le guichet unique**
 - Respect des obligations des exploitants d'ouvrage
 - Contrôle des réseaux "non sensibles" enregistrés comme "sensibles" par l'exploitant.
 - Vérification des Zones d'implantation d'ouvrages (ZIO)
- **Analyse des réponses faites aux DT et/ou DICT**
 - Conformité des réponses dans le récépissé de DT/DICT.
 - Conformité des plans remis en annexe dans le récépissé
 - Recommandations techniques concernant l'implantation des ouvrages,
- **Etat des lieux de la cartographie des réseaux construits ou modifiés**
 - Norme en vigueur : système de référence géographique, classe de précision, précisions exigées pour le géoréférencement d'ouvrages
 - Modalités de réalisation des relevés topographiques des ouvrages
 - Clauses techniques dans un cahier des charges de prestation de géoréférencement
 - Conformité des plans de récolelement selon les exigences réglementaires et normatives.
- **Audit d'un prestataire en géoréférencement.**
 - Capacité du prestataire en géoréférencement à réaliser un relevé des réseaux enterrés conformément à la classe A de précision exigée.
 - Contrôle des compétences des personnes.
 - Vérification des assurances RC attendu pour la prestation de géoréférencement.
 - Fourniture des données par le prestataire selon le respect des normes en vigueur.

PUBLIC VISÉ

Exploitant de réseaux : Service DT/DICT, service cartographie etc...

PRÉREQUIS

Compréhension orale et écrite de la langue française.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUE & D'ENCADREMENT

Consultant formateur prestataire de Piperack, habilité AIPR Niveau Concepteur, expert de la réglementation anti-endommagement des réseaux et en prévention des risques les chantiers de travaux.

SUIVI DE L'ACTION

Rapport d'audit

DURÉE & HORAIRES

1 jour soit 7 heures de 9h à 17h.

CONDITIONS

Réalisation en intra et audit terrain d'un prestataire ou service topographie

Renseignements pratiques et inscriptions :

Tél : 06.82.33.73.10. Email : formation@piperack.fr

Piperack est référencée et validée 